

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf juin à 19 heures.

Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Etaient présents : BEYL Sacha, BRAUN Marc, FOELLER Benoit, FOELLER Philippe, FRITZ Jean-Luc, FRITZ Marie André, GAST René, HAAR Daniel, HAMMER Christophe HAMMER Rémy, HUBSCH Franck, KLIPFEL Catherine, MATHERN Françoise, WAGNER Philippe.

Etais absent excusé : SCHICKEL Vanessa.

Etais absent non excusé :

Désignation du secrétaire de séance

Vu l'article L 2541-6 du Code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité de désigner MME KLIPFEL Catherine comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2023

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 28 mars 2023.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE LA CHASSE

Le Maire informe le Conseil Municipal de la préparation du dossier de la chasse en vue de la location de cette dernière pour la période 2024-2033.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de constituer la Commission Consultative Communale de la chasse et désigne M. René GAST, maire, président de la 4C, M. FOELLER Benoît et M. HAMMER Rémy en qualité de représentants de la commune et décide que ces personnes siègeront au sein de la commission de relocation en cas d'adjudication publique ou d'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité.

Engagement d'une procédure d'expulsion à l'encontre de M. MICHELS Raphaël, locataire de la commune.

M. le Maire présente au conseil municipal la situation du locataire, M. MICHELS Raphaël.

Le bordereau de situation du 6 juin 2023, présenté par la trésorerie SCG de Haguenau pour le locataire du logement 30 rue du presbytère à Siegen, M. MICHELS Raphaël, fait apparaître à ce jour un cumul de retard de loyers et de charges de 3 711,87 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'engager une procédure d'expulsion du locataire M. MICHELS Raphaël et autorise le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

Aménagement d'un fossé : Ajournement de ce point

Après la réunion de l'association foncière qui a eu lieu le 30 mai, adoptant à l'unanimité la mise à disposition d'un fossé longeant le terrain destiné à l'aménagement de l'aire intergénérationnelle, le maire s'est rendu compte par la suite que ce fossé est en réalité classé cours d'eau, il a contacté la DDT début juin. C'est lors de la réunion maire-adjoints du 13 juin, qu'il a informé de cette démarche, en soulignant que le président de l'AF était en devoir de connaître cette dénomination et que le projet n'est pas réalisable à savoir le busage envisagé. Il rappelle aussi que les agriculteurs sont dans l'obligation de laisser une bande enherbée le long des cours d'eau.

Le maire donne la parole à Benoit, adjoint chargé du projet.

Benoît :

Lors de la réunion maire/adjoints, il a été mis devant les faits sans avoir été informé au préalable entreprise par le maire.

Il demande au maire les coordonnées de la DDT pour pouvoir exposer concrètement les travaux envisagés. Coordonnées réceptionnées le lendemain.

Suite à sa mise en cause de non-savoir, il a entrepris de prendre rendez-vous avec M. Heintz, conseiller départemental, qui lui a fait comprendre, que suite à la démarche de contacter la DDT, la possibilité d'entreprendre ce busage était quasi impossible.

La même réponse a été donnée par Mme Isinger Evelyne, conseillère régionale.

Entretemps, il a écrit un mail au contact donné par M. le maire, en lui relatant exactement les travaux envisagés. Ce dernier a parlé de renaturaliser le terrain, mais a transféré de dossier à un collègue, M. Voltz, mais à ce jour aucun contact téléphonique n'a pu aboutir. Dans l'attente de pouvoir fixer un rendez-vous sur place.

Etant donné que ce projet ne peut aboutir, il est proposé d'acquérir sur l'autre côté une largeur de 2 mètres sur le terrain appartenant à M. MME Jung Camille. (voir délibération)

Acquisition de terrain

Monsieur le Maire expose la possibilité d'acquérir un bout de terrain de la parcelle section 28/337 sur une largeur de 2 mètres appartenant à M. MME JUNG Camille, attenant à une propriété de la commune,

Le conseil municipal, après délibération, décide :

- D'acquérir ce bout de terrain
- D'autoriser le maire à faire procéder au bornage par le géomètre (frais à la charge de la commune)
- A signer une promesse de vente auprès du notaire
- Après la réalisation du bornage, à signer l'acte notarié relatif à cette opération.

Adopté à l'unanimité.

Divers.

Les travaux d'aménagement de l'aire intergénérationnelle sont prévus au mois d'août

- Jointage des caniveaux dans Siegen et Kaidenbourg
La commune va procéder au nettoyage et la Com Com prendra en charge la finition ciment à faire : Le maire se charge du suivi de ces travaux.
- Calvaire sur le ban communal
Le maire propose de faire l'inventaire des calvaires, il est cependant rappelé que ces calvaires ne sont pas communaux, mais appartiennent à des particuliers.
- Cerisier chez Mme Schalck Marthe : problème avec ligne électrique
Philippe Wagner fera parvenir les coordonnées au maire (fait)
- Projet école Siegen : à ce jour rien n'a évolué, toujours dans l'attente d'un avant-projet de M. Meyer, architecte de Beinheim.
Le conseil municipal demande de poser un ultimatum pour la réception et propose de contacter un autre architecte.
- Commission « Déco »
Marie-Andrée propose de créer une commission chargée d'entreprendre la décoration des entrées de village (Pâques, Noël)
Sont intéressés : Françoise, M. Andrée, Estelle Foeller qui élaboreront les idées et chargeront les membres du CM à mettre en œuvre.
- Affaire Wagner : suite à l'envoi de devis pour la reprise des désordres et malfaçons, dans l'attente de la suite juridique.
- Le maire signale qu'une réunion sur la méthanisation aura lieu à Siegen le 22 juin à 18 heures à la salle communale. Il invite les membres intéressés à assister à cette rencontre.
Philippe Foeller demande quel est le stade d'avancement du projet de l'école de Siegen, (réponse attendue depuis fin 2022).
Réponse du maire : il attend un avant-projet de l'architecte de Beinheim, à ce jour pas de réception.
Il est proposé de poser une date ultimatum à l'architecte et sinon de s'adresser à un autre cabinet d'architecture.
Il est aussi rappelé qu'il y a une commission pour ce projet, qui elle n'a aucun suivi de l'avancement du dossier par le maire.
- Wagner Philippe demande à ce que la communication se fasse de manière plus régulière, le conseil municipal souhaiterait être informé des actions dans la commune. Etant donné les moyens à la disposition de chacun, il serait aisément de faire part à chacun des avancées des affaires courantes, afin de ne pas être surpris de l'apprendre par un tiers.
- Les adjoints ont souligné vouloir être informé régulièrement par le transfert des mails importants et des affaires réceptionnées en mairie. Le maire autorise la secrétaire de diffuser ces informations.
- Séance close à 21 heures.